Paroisse d'Orléans.

ÉTAT DE LA LOUISIANE v. MARIE R. A. CLARK

Shérif de Jacques-Parroisse d'Orléans,
Shérif Spécial,
Nouvelle-Orléans, 1 février, 1884.

Avis est par les présentes donné que le soussigné a été nommé shérif spécial pour faire exécuter le jugement rendu en la cause ci-dessus entitulée, et a reçu ordre de saisir et vendre les biens meubles et effets de la défenderesse, Marie R. Clark, consistant en ses droits dans la succession de Jacques Clark, décédé, et dans la succession de Marie Clark, décédée, et dans la succession de Jacques Clark, fils, décédé, et dans la succession de Marie Clark, décédée, tous de la paroisse d'Orléans, et dans la succession de Jacques Clark, décédé, et dans la succession de Marie Clark, décédée, toutes